

AFFAIRE N°26/7 - Création d'un Office Municipal de la Jeunesse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la création d'un Office Municipal de la Jeunesse suivant les statuts qui vous seront distribués par ailleurs.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*du*  
*Saint-Jevis, le 1er Juin 1971*  
*Le Secrétaire Général*  
*pour les Affaires Economiques*  
*J. D. Salinas.*